



## **ACTION PUBLIQUE 2022**

### **1/ DE LA REFORME DE L'ETAT A LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE :**

Lorsque le premier ministre rend public dans son discours du 13 octobre 2017, le programme Action publique 2022 qui avait été détaillé un mois plus tôt par circulaire (circulaire n° 5968/SG du 26 septembre 2017), il précise qu'il ne va pas parler de réforme de l'Etat mais de transformation, notion qu'il illustre en faisant référence au paiement des impôts en ligne, au portail FranceConnect, à la déclaration sociale nominative qui en regroupe une trentaine destinée aux entreprises et aux maisons de service au public comme lieu où effectuer plusieurs démarches administratives. L'approche qui sera celle d'Action publique 2022, est ici ébauchée : la numérisation, la création de points d'entrée uniques, la simplicité d'usage.

Il précise, par ailleurs, que le programme Action publique 2022 ne privilégie pas une approche « uniquement comptable », « théorique » et « dogmatique » sur le périmètre et les missions du service public, qui oublierait les agents qui composent un service public. Il reprend ainsi pour mieux les écarter, les principales critiques qui avaient été formulées à l'égard des deux précédents vagues de réforme, la révision générale des politiques publiques (RGPP) de 2007 à 2012 et la modernisation de l'action publique (MAP) de 2012 à 2017.

### **2/ LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE ETANT UNE PRIORITE GOUVERNEMENTALE, LE PROGRAMME ACTION PUBLIQUE 2022 POURSUIT TROIS OBJECTIFS PRIORITAIRES.**

Le programme action publique 2022 se décline autour des trois objectifs prioritaires suivants :

- améliorer la qualité des services publics, en développant la relation de confiance entre les usagers et les administrations ainsi qu'en travaillant prioritairement sur la transformation publique ;
- offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi des transformations ;
- accompagner rapidement la baisse des dépenses publiques avec un engagement ferme : réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022.

Plusieurs angles de réflexion sont privilégiés pour aborder ces trois objectifs :

- celui de l'usager, avec le droit à l'erreur et 100% des services dématérialisés d'ici 2022, accessibles au plus grand nombre ;
- celui de l'agent en renforçant notamment la formation au numérique ;
- enfin, celui du contribuable avec l'étude des possibles voies d'amélioration pour réduire la dépense publique. A ce sujet, deux questions sont examinées : la définition des missions prioritaires de l'Etat préalablement à toute attribution de moyens et la clarification des responsabilités entre structures publiques dont les compétences souvent se chevauchent.



Ces objectifs s'inscrivent dans un périmètre d'action qui se veut le plus large possible, englobant l'État et ses opérateurs, les administrations de sécurité sociale et les collectivités locales, afin que toutes participent à cet élan de transformation.

### **3/ LES MOYENS DEPLOYES POUR TRANSFORMER L'ACTION PUBLIQUE : LES PLANS DE TRANSFORMATION MINISTERIELS.**

La transformation de l'action publique s'est traduite dans les ministères par la conception d'un plan de transformation dans leur champ de compétences. Ce travail prospectif s'est structuré autour des actions suivantes :

- *réalisation d'un diagnostic réalisé dans un premier temps par les instances suivantes :*
- le comité Action publique 2022 (CAP22) : composé d'experts au profil varié, CAP 22 a été chargé d'identifier les réformes structurelles et les économies significatives et durables concernant les administrations publiques dans le but d'imaginer quelle pourrait être une organisation idéale des services publics en réfléchissant à l'évolution des périmètres des politiques publiques et à d'éventuels transferts de compétence ;
- le Grand forum de l'Action publique, destiné à recueillir, sous forme d'un grand débat national et de forums régionaux, les propositions des citoyens et des agents dans ce domaine ;
- *par l'ouverture de cinq chantiers transversaux* dont les thématiques sont communes à l'ensemble des services publics et constituent des leviers pour la transformation des administrations. Ils concernent :
  - la simplification administrative et l'amélioration de la qualité de service ;
  - la transformation numérique ;
  - la rénovation du cadre des ressources humaines ;
  - l'organisation territoriale des services publics ;
  - la modernisation de la gestion budgétaire et comptable ;
- *par la nouvelle organisation de la transformation publique et numérique de l'État.* En effet, le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) laisse place à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et à la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC). Un délégué interministériel à la transformation publique est nommé et un comité interministériel de la transformation publique (CITP), placé sous la présidence du Premier ministre, est créé.

Le 23 janvier 2018, le président de la République lors de son discours à la Cour des comptes, déclare à ce propos « je crois profondément que nous pouvons modifier et transformer en profondeur l'action publique, encore faut-il s'en donner les moyens, c'est donc ce que j'ai demandé au Premier ministre de faire. Les comités interministériels de la transformation publique seront l'occasion d'annoncer plus précisément les axes de cette transformation et d'en décliner les mesures concrètes ». Par deux fois déjà, en février puis en octobre 2018, s'est tenu un comité interministériel à la transformation publique (CITP). Celui de février a été l'occasion d'annoncer les premières mesures issues des cinq chantiers transversaux et a permis un échange avec les



ministres sur les projets structurants des plans de transformation à venir. Après le temps de la conception et des arbitrages, ce deuxième CITP a marqué le temps de l'accélération de l'exécution des feuilles de route des ministères et de leurs plans de transformation.

- *parallèlement, un secrétaire d'État au numérique, rattaché au Premier ministre, est nommé.* Devenu secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, à la suite du remaniement ministériel d'octobre 2018, ce dernier conserve un périmètre missionnel inchangé à savoir le numérique sous ses multiples aspects :
- *sociétaux* : le retrait des contenus violents ou haineux en ligne, le règlement général sur la protection des données (RGPD), la protection de la vie privée, l'addiction ou l'inclusion numérique ;
- *sécurité* : les questions liées à la cybersécurité ;
- *modernisation de l'action publique* ;
- *transformation numérique, orientée actuellement vers les petites et moyennes entreprises* ;
  
- *par la perspective de bénéficiaire de fonds pour accompagner les projets de transformation.* Ainsi, le fonds de transformation de l'action publique (FTAP) doté de 700 M€ sur cinq ans est mis en place pour subventionner les projets destinés à améliorer la qualité des services et les conditions de travail des agents, dans le respect d'un critère de retour sur investissement d'un euro d'économie par un euro investi à l'horizon de trois ans. La décision d'attribution des financements et de sélection des projets est effectuée par un comité de pilotage, présidé par le ministre de l'action et des comptes publics et composé de la DITP, du secrétariat général pour l'investissement (SGPI), de la direction du budget (DB) et de l'ex-secrétariat au numérique pour les projets digitaux.